

## **DEMI-JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE**

### **Comment ça fonctionne ?**

La participation aux demi-journées d'information syndicale est un droit. Pour y participer, il suffit d'en informer l'IEN de ta circonscription (et le directeur/ la directrice de l'école) à l'aide du modèle de lettre ci-dessous. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail.

Cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.

### **Modèle de lettre à envoyer à l'IEN**

Ecole maternelle / élémentaire de.....



à  
Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale  
Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale  
De la circonscription de :

\_\_\_\_\_

### **Demi-journée d'information syndicale**

Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le :

\_\_\_\_\_ février 2014, de 9h à 12h, à \_\_\_\_\_

*Fait à*

*le*

*2014*